



# **BILAN ANNUEL**

## **2023**

**Pôle conseil, expertise et contentieux**  
**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

# SOMMAIRE

---

**1.**

Présentation du  
PCEC

**2.**

Contentieux

**3.**

Pré-contentieux

**4.**

Conseil juridique

**5.**

PRADA

**6.**

Section  
disciplinaire  
Usagers

**7.**

Section  
disciplinaire  
Enseignants

**8.**

Autres



# 1. PRESENTATION DU PÔLE CONSEIL EXPERTISE ET CONTENTIEUX





<b>Pôle Conseil, Expertise et Contentieux</b>
<b>Marina BONNOT</b> Directrice
<b>Eric ABELA</b> Chargé des affaires juridiques
<b>Anne CHARRIER</b> Chargée des affaires juridiques
<b>Mathilde ISAR</b> Chargée des affaires juridiques
<b>Charlotte RIVIERE</b> Chargée des affaires juridiques

<b>Pôle Institutionnel, Statutaire et Coordination</b>
<b>Noémie CHABANON</b> Directrice
<b>Sandrine GIUMMARRA</b> Chargée des affaires juridiques et institutionnelles
<b>Clément HAAG-LAINÉ</b> Chargé des affaires juridiques et institutionnelles
<b>David NEMTANU</b> Chargé(e) des affaires juridiques et institutionnelles

**SOUS L'AUTORITE HIERARCHIQUE DE LA DGS ET FONCTIONNELLE DU VP AFFAIRES JURIDIQUES**



## 2. ACTIVITE CONTENTIEUSE

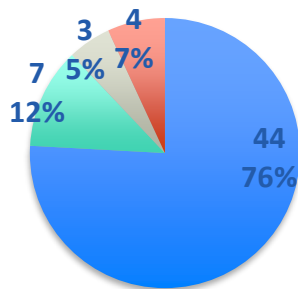
**Dossiers devant les juridictions administratives ou judiciaires dans lesquels l'université est mise en cause ou bien est requérante**



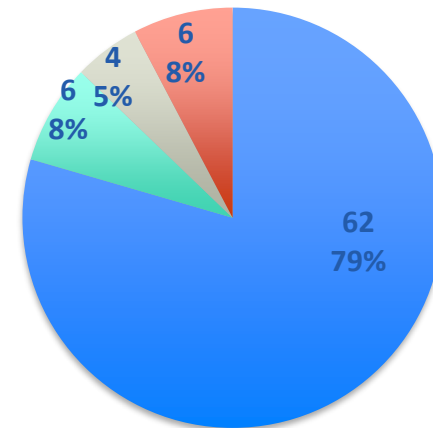
# DOSSIERS CONTENTIEUX EN COURS : non jugés ou jugements non définitifs photo fin décembre 2023

## NOMBRE DE DOSSIERS PAR JURIDICTION - 2023

### NOMBRE DE DOSSIERS PAR JURIDICTION - 2022



■ TA ■ CAA ■ CE ■ JURIDICTIONS CIVILES ■ CNESER

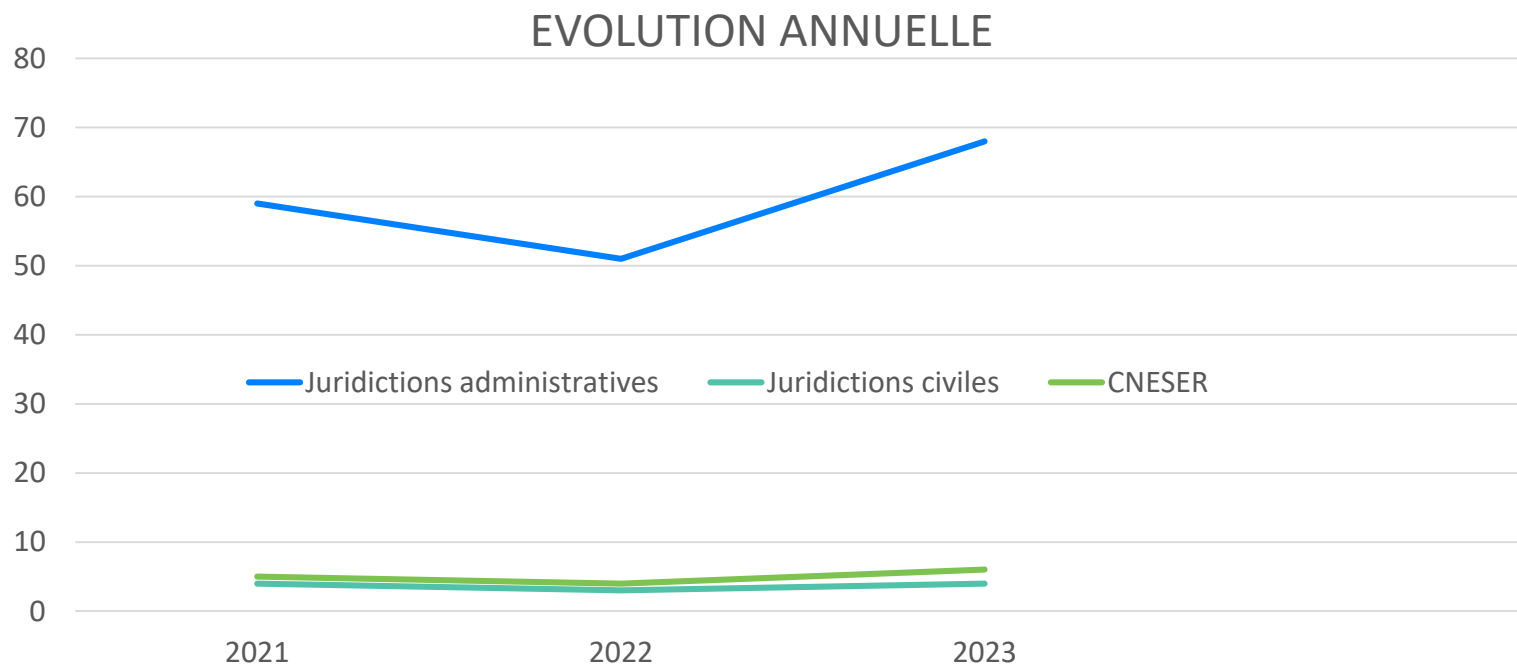


■ TA ■ CAA ■ CE ■ JURIDICTIONS CIVILES ■ CNESER

### 78 dossiers en cours en 2023 :

- 68 devant les juridictions administratives (62 devant le TA, 6 devant la CAA, 0 au CE)
- 6 devant le CNESER
- 4 devant les juridictions civiles

# Evolution du nombre de dossiers contentieux



→ L'année 2021 a été marquée par une augmentation du contentieux, après une accalmie en pleine année covid, le nombre a de nouveau augmenté cette année:

- 68 dossiers en 2021 (*décompte moins fiable que les années suivantes*)
- 62 dossiers contentieux en cours en 2022
- 78 dossiers contentieux en cours en 2023

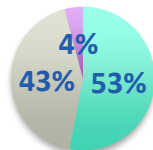
# THEMATIQUES / NATURE DES LITIGES

## (Juridictions administratives)

- Fonction publique en cours ou jugés en 2023 : 34
- Scolarité en cours ou jugés en 2023 : 31
- Marché public en cours ou jugés en 2023 : 5

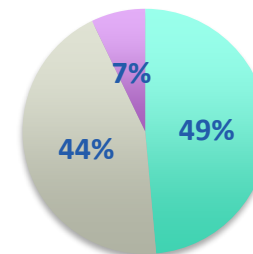
- ⇒ **Une répartition stable et plutôt égale** entre les contentieux de la fonction publique et les contentieux de scolarité
- ⇒ Pour autant, on constate un stock durable sur la fonction publique, alors que s'agissant de la scolarité il y a plus d'entrée et de sortie (dossiers jugés rapidement en référé ou désistements plus fréquents prononcés d'office par le juge)
- ⇒ **AMU se distingue des chiffres nationaux puisque le contentieux de scolarité représente deux fois plus que celui des agents** (bilan 2022 de l'ESR)
- ⇒ **Des procédures de marché public relativement sécurisées et très peu contestées**

## THEMATIQUES 2022



■ Fonction publique ■ Scolarité  
■ Marchés publics

## THEMATIQUES 2023



■ Fonction publique ■ Scolarité ■ Marchés publics



## ENTREE ET SORTIE DES CONTENTIEUX

### - ENTREES :

- *Nouvelles requêtes en 2021 : 72*
- Nouvelles requêtes en 2022 : 30
- **Nouvelles requêtes en 2023 : 46**

### - SORTIES :

- *Dossiers jugés en 2021 : 71*
- Dossiers jugés en 2022 : 33
- **Dossiers jugés en 2023 : 30**

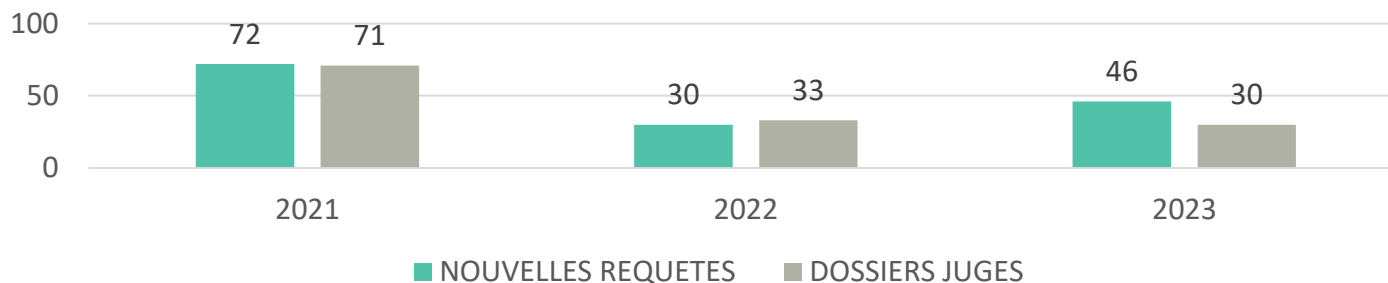


**+53%**  
par rapport à  
2022



**-10%**  
par rapport à  
2022

### ENTREES ET SORTIES



=> La nouvelle plateforme mon master a généré de nombreuses requêtes, notamment en référé, assortie d'une seconde requête en annulation.

# SENS DES JUGEMENTS



2 décisions **défavorables** à l'Université

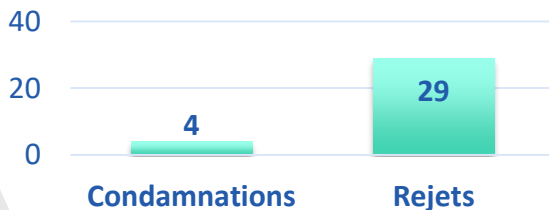


28 rejets ou désistement : **favorables** à l'Université :

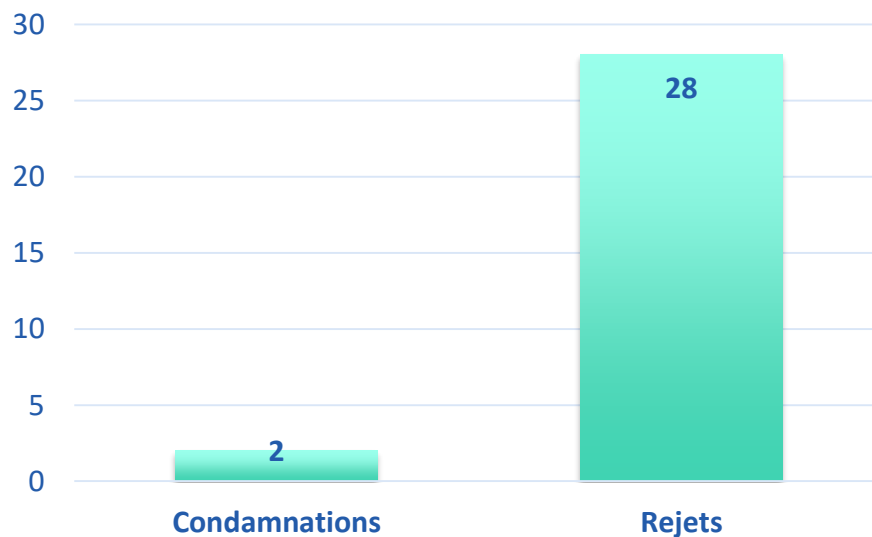
- **Soit 93% de jugements favorables** contre 87% en 2022 / Contre 81% jugements favorables aux établissements de l'ESR en 2022 et 83,5% en 2021 de (bilan activité contentieuse de l'ESR)
- Ce taux s'explique notamment par la mise en place d'une **stratégie de défense en amont** (ex : retrait de décision permettant de faire perdre l'objet du contentieux) et à **une sécurisation des procédures de l'établissement** (plateforme sécurisées, décisions motivées, voies et délais de recours annoncés etc)
- **Année marquée par des désistements** (protocoles transactionnels ou prononcé d'office du désistement par le juge)
- Beaucoup moins de recours au ministère d'avocat : **AMU se défend seule**

21% des décisions portées en appel

## SENS DU JUGEMENT 2022



## SENS DU JUGEMENT 2023



# FOCUS sur les procédures d'urgence : les référés

Il s'agit d'une procédure accélérée qui aboutit à une décision rapide, mais provisoire.

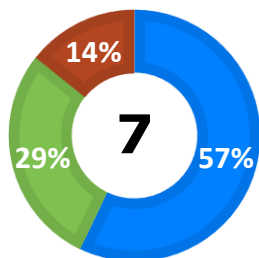
Majoritairement, les décisions de l'université sont contestées par la voie du référé suspension, parfois d'autres types sont formés.

Cette année, 9 référés suspension contre les refus d'admission en Master 1 ont été formés, conséquence de la mise en place d'une nouvelle plateforme. 1 décision a été portée en référé liberté et 2 procédures de marché public ont été contesté en amont de la signature du contrat,



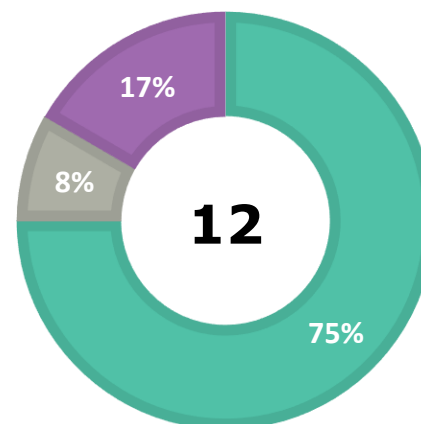
## RÉFÉRÉS 2022

■ Suspension ■ Provision ■ Mesures utiles







## RÉFÉRÉS 2023

■ Suspension ■ Liberté ■ Pré contractuel



## LE CONTENTIEUX EN CHIFFRES

	2022	2023	
MONTANTS EN COURS DE DEMANDE PAR LES REQUERANTS	1 690 407 euros	1 192 670 euros	
DEMANDES DE FRAIS IRRÉPÉTIBLES	62 180 euros	111 142 euros	
CONDAMNATIONS DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE	15 895 euros et 12 500 euros de protocoles transactionnels	5 000 euros et 17 720 euros de protocoles transactionnels	
Avocats	Appel à un avocat dans 7 affaires introduites en 2022	Appel à un avocat dans 2 affaires introduites en 2023, et au total 12 affaires en cours avec avocat	

# 3. ACTIVITES PRE-CONTENTIEUSE RECOURS ADMINISTRATIFS

Une réclamation adressée à l'administration en vue de régler un différend né d'une décision administrative



## QUANTITE DES RECOURS GRACIEUX

**493** recours gracieux reçus par la DAJI sur l'année 2023  
Parmi lesquels 280 recours gracieux déposés par les étudiants à l'été 2023



**+22%**  
par rapport à  
2022

**402** recours gracieux reçus par la DAJI sur l'année 2022  
Parmi lesquels 207 recours gracieux déposés par les étudiants à l'été 2022

# THEMATIQUES / NATURE DES LITIGES

## RESSOURCES HUMAINES

- Un agent qui conteste le refus d'attribution d'une prime liée à la manière de service
- Un candidat malheureux à un concours organisé par AMU
- Un agent qui s'estime être victime de harcèlement moral
- Un refus de reconnaissance d'imputabilité au service de l'accident

## SCOLARITE

- Un étudiant refusé dans le cadre de la sélection en Master 1
- Une demande d'exonération de la CVEC
- Une contestation de la composition d'un jury
- Contestation des aménagements d'études pour un étudiant en situation de handicap

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Vente de cours délivrés par un enseignant AMU par un site privé
- Cession des droits d'auteur d'un étudiant stagiaire à l'entreprise qui l'accueille
- Usage d'une photographie non libre de droit sur nos sites internet
- Fuite d'une formation qui est le fruit d'une œuvre collective sous la direction d'AMU

## EXECUTION DES CONTRATS

- Exonération de redevance d'occupation des locaux
- Titulaire d'un marché public qui conteste une mise en demeure adressée par AMU
- Partenaire extérieur qui a des difficultés de paiement des sommes dues

## Gestion des recours administratifs de scolarité par les composantes

- **Le nombre de recours gracieux ne cesse de croître**
  - ⇒ Phénomène sociétal
  - ⇒ Réformes diverses : plateforme mon master
  - ⇒ Information sur les droits à recours systématique
  - ⇒ Saisine électronique
- **Concernant la scolarité, la DAJI ne traite finalement qu'un quart, les composantes traitent la majorité**
  - ➔ nécessité d'harmoniser le traitement des recours gracieux
  - ➔ Accompagnement fort de la DAJI : un guide, 5 modèles, 1 formation, traitement des sujets à fort risque contentieux par la DAJI, sécurisation des délégations de signature des doyens

**TRAITEMENT DE L'ENSEMBLE DES RECOURS GRACIEUX  
PAR LES UFR à compter du 01 janvier 2024**



## 4. CONSEIL JURIDIQUE

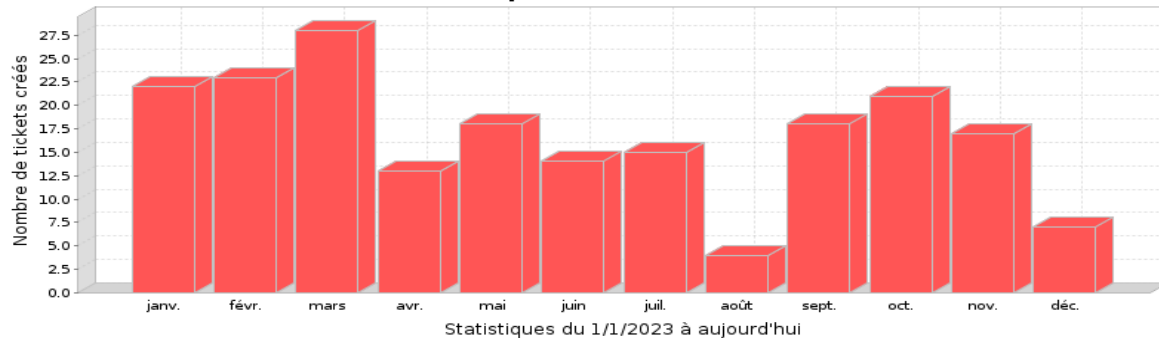


## QUANTITE DE CONSEIL SOLLICITE

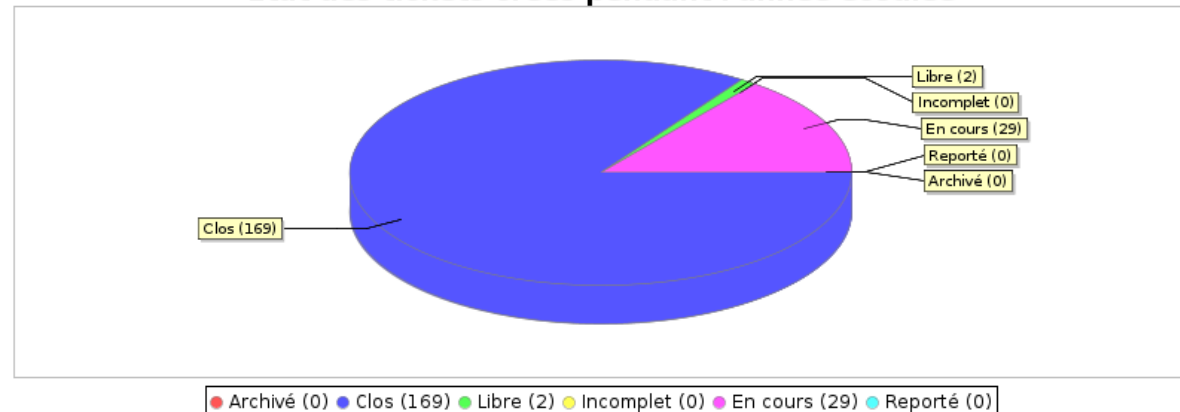
- Tickets juridiques : **200** tickets envoyés à la DAJI (**tout pôle confondu**) contre 189 en 2022

**+5%**  
par rapport à  
2022

Tickets créés pendant l'année écoulée



Etat des tickets créés pendant l'année écoulée



# THEMATIQUES / NATURE DES CONSEILS

RESSOURCES  
HUMAINES

SCOLARITE

PROPRIETE  
INTELLECTUELLE

ASSURANCES

VIE  
INSTITUTIONNELLE

PRINCIPE DE  
SPECIALITE DES  
EPSCP

ACTES  
ADMINISTRATIFS

DROIT PRIVE :  
PENAL, CIVIL

DOMANIALITE  
PUBLIQUE ET  
PRIVEE

DROIT DES  
CONTRATS

FINANCES  
PUBLIQUES

DIALOGUE SOCIAL

COMMUNICATION  
DES DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS

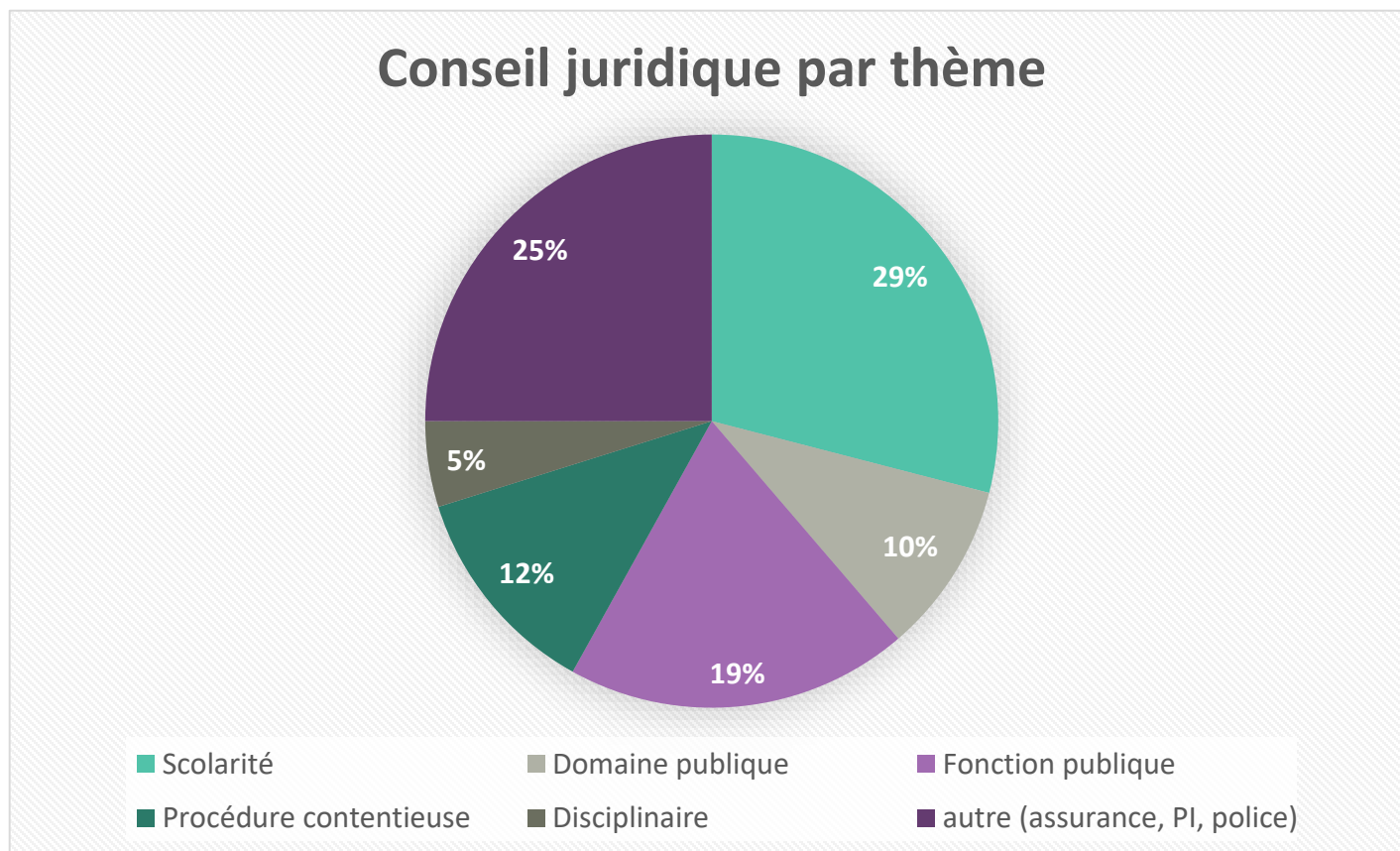
DEONTOLOGIE  
PROBITE LAICITE

RGPD

VIOLENCES  
SEXISTES ET  
SEXUELLES

## Contenu des conseils

**143** analyses juridiques envoyées par le PCEC (tickets, mails et notes) en 2023



## Exemple Sclolarité



### Peut-on empêcher l'inscription d'un étudiant accusé de viol ?

#### NON

Contrairement à l'accès à la fonction publique, l'accès à l'enseignement supérieur n'est aucunement soumis à l'examen d'un casier judiciaire.

L'Université n'est pas en droit d'exiger la présentation du casier judiciaire d'un étudiant lors de l'inscription. En ce sens, ce n'est pas une « pièce » constitutive du dossier d'inscription. Par ailleurs, même si nous le souhaitions, nous ne pourrions pas demander aux services compétents la communication d'une telle pièce.

Il est donc délicat, sur ce fondement, de s'opposer à l'inscription d'un étudiant ayant un casier judiciaire, condamné, ou en cours de réinsertion qui bénéficie du droit à l'accès à l'enseignement supérieur et aux études. Et pour cause, nous avons même des usagers qui sont des détenus.

Nous ne pouvons pas nous substituer à la sanction pénale en infligeant une « sanction déguisée » qu'est la non inscription à AMU... Nous ne pouvons non plus retirer une inscription sur ce fondement.

En tout état de cause, si les faits dénoncés sont avérés, et que Monsieur réussit ses études de médecine, il se verra sûrement un jour « bloqué » à l'étape inscription au CHU lors de son troisième cycle ou à l'ordre des médecins par la suite.

#### MAIS

Enfin, si nous pouvons prendre des mesures de police (pouvoir du Président), de type interdiction au domaine universitaire, il est nécessaire qu'un trouble à l'ordre public universitaire soit matérialisé. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

Qui plus est, Madame n'était pas usagère de l'établissement, l'inscription de Monsieur n'est pas de nature à porter préjudice à sa poursuite d'études, qui pouvait potentiellement être un angle d'intervention de l'Université.

**DONC**, l'inscription de Monsieur nous semble légale. Nous ne pouvons n'y nous y opposer, ni, a fortiori, lui retirer ce bénéfice.

# Exemple domanialité



## Peut-on autoriser l'occupation d'un local AMU à une startup de recherche?

### CADRE

L'Université peut mettre à disposition son domaine public au profit d'une startup selon le process suivant :

- **Pour une période de 6 ans maximum, sans sélection préalable**, en application du code de l'éducation (art D123-2 et suiv.)
- **Puis pour une période supplémentaire de 3 ans maximum**, sous réserve de la conclusion d'un **contrat de collaboration scientifique**, en application de la délibération du CA n° 2016/02/23-01 ;
- **Au bout de cette période maximale de 9 ans, sous réserve de la mise en place de la procédure de publicité et de sélection adéquate**, en application du code général de propriété des personnes publiques.

### En l'espèce

La Société a bénéficié, au présent cas, d'une première période d'occupation de 6 ans, au titre du code de l'éducation puis d'une période de trois ans supplémentaires, au titre de la délibération de 2016. A ce jour, **la Société est occupant sans titre**. Il résulte de l'application des textes à notre cas d'espèce que la Société n'entre dans aucun des cas pour lesquelles une exception est permise au principe de sélection et de publicité.

En conséquence, **la régularisation de la situation actuelle nécessite deux actions distinctes de la part d'AMU** :

- **D'une part, la mise en œuvre d'une procédure de sélection** : en l'espèce, il pourrait s'agir d'une procédure allégée dite de « manifestation spontanée d'intérêt » ;
- **D'autre part, la mise en œuvre d'une action de répétition des redevances dues** mais qui n'ont pu être versées par la société, en l'absence de base juridique (absence d'AOT).



# 5. PRADA : Communication des documents administratifs



# BILAN PRADA

## COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

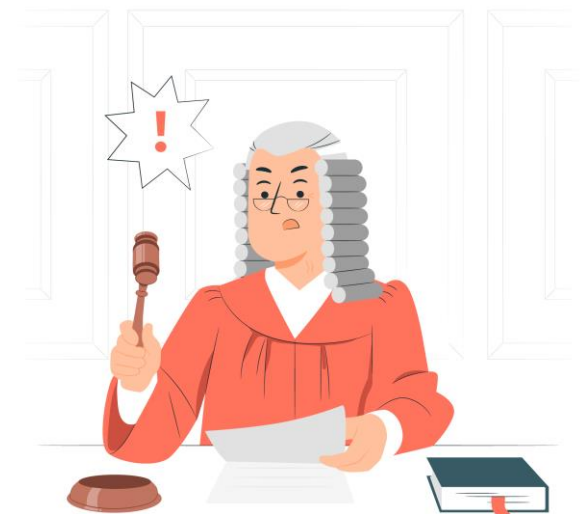
		2022	2023
<b>Demandes de communication</b>	<b>Refus</b>	7	1
	<b>Acceptation</b>	4	8
<b>Observations AMU suite à une saisine CADA</b>		1	2
<b>Avis CADA</b>		1	2
<b>Saisine CADA pour avis</b>		1	0
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>13</b>





# 6. SECTION DISCIPLINAIRE DES USAGERS

Issue du Conseil Académique  
Greffe assuré par la DAJI



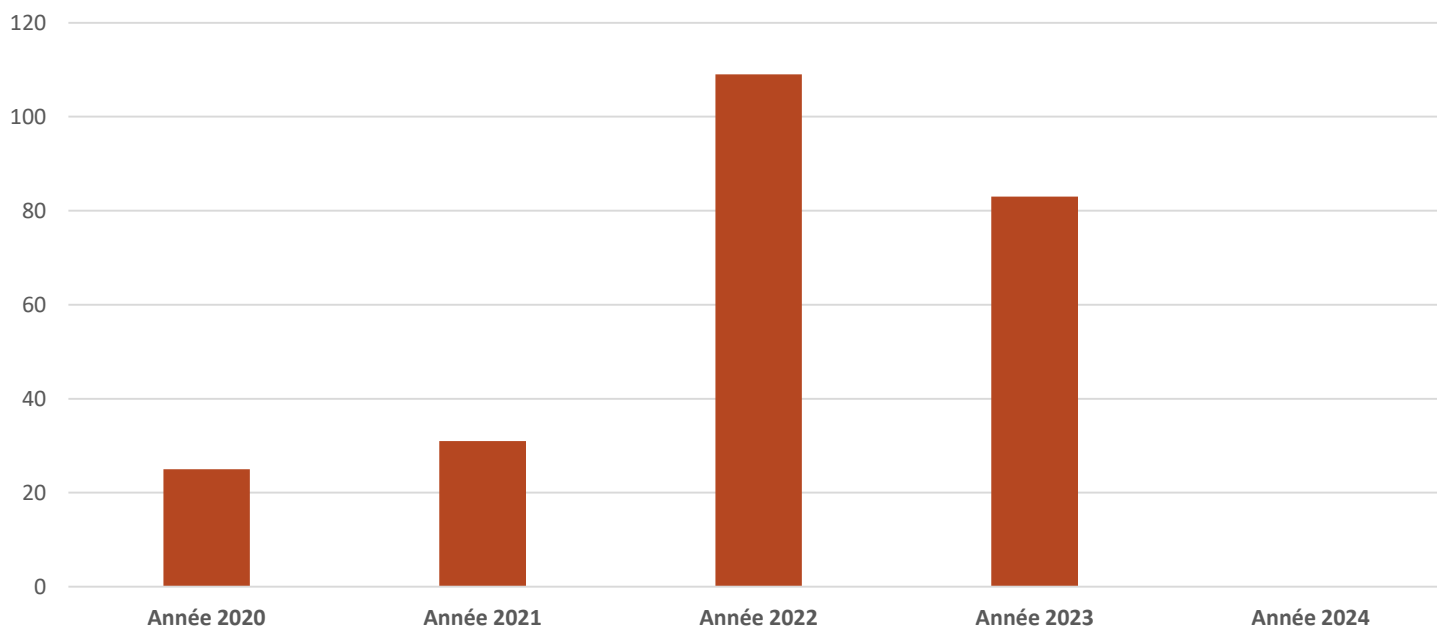
# Bilan – mandature 2020-2023

## Nombre de jugements

### Nombre de jugements par année civile - usagers

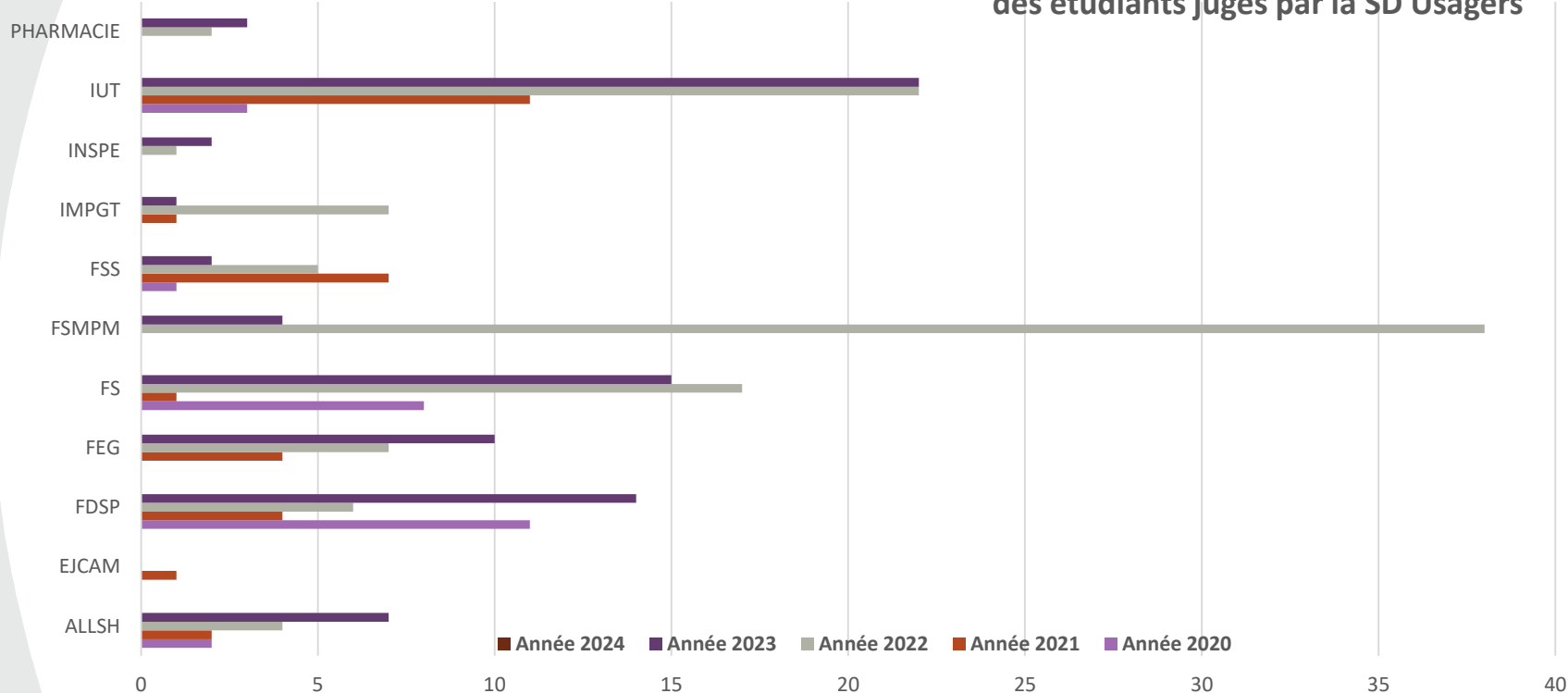
Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
25	31	109	83

### Nombre de jugements, par année civile, de la SD Usagers



# Composantes de rattachement

Composante de rattachement  
des étudiants jugés par la SD Usagers

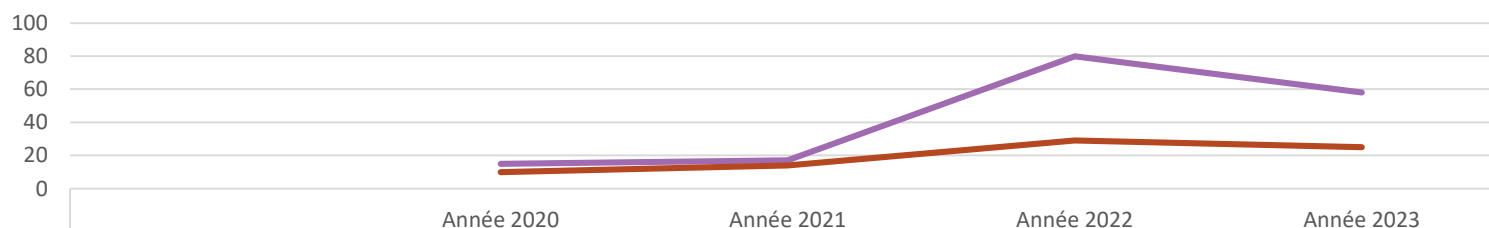


	ALLSH	EJCAM	FDSP	FEG	FS	FSMPPM	FSS	IMPGT	INSPE	IUT	PHARMACIE
■ Année 2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
■ Année 2023	7	0	14	10	15	4	2	1	2	22	3
■ Année 2022	4	0	6	7	17	38	5	7	1	22	2
■ Année 2021	2	1	4	4	1	0	7	1	0	11	0
■ Année 2020	2	0	11	0	8	0	1	0	0	3	0

# Base juridique des sanctions infligées par la SD Usagers :

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Fraude	15	17	80	58	170
Tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université	10	14	29	25	78
Totaux	25	31	109	83	248

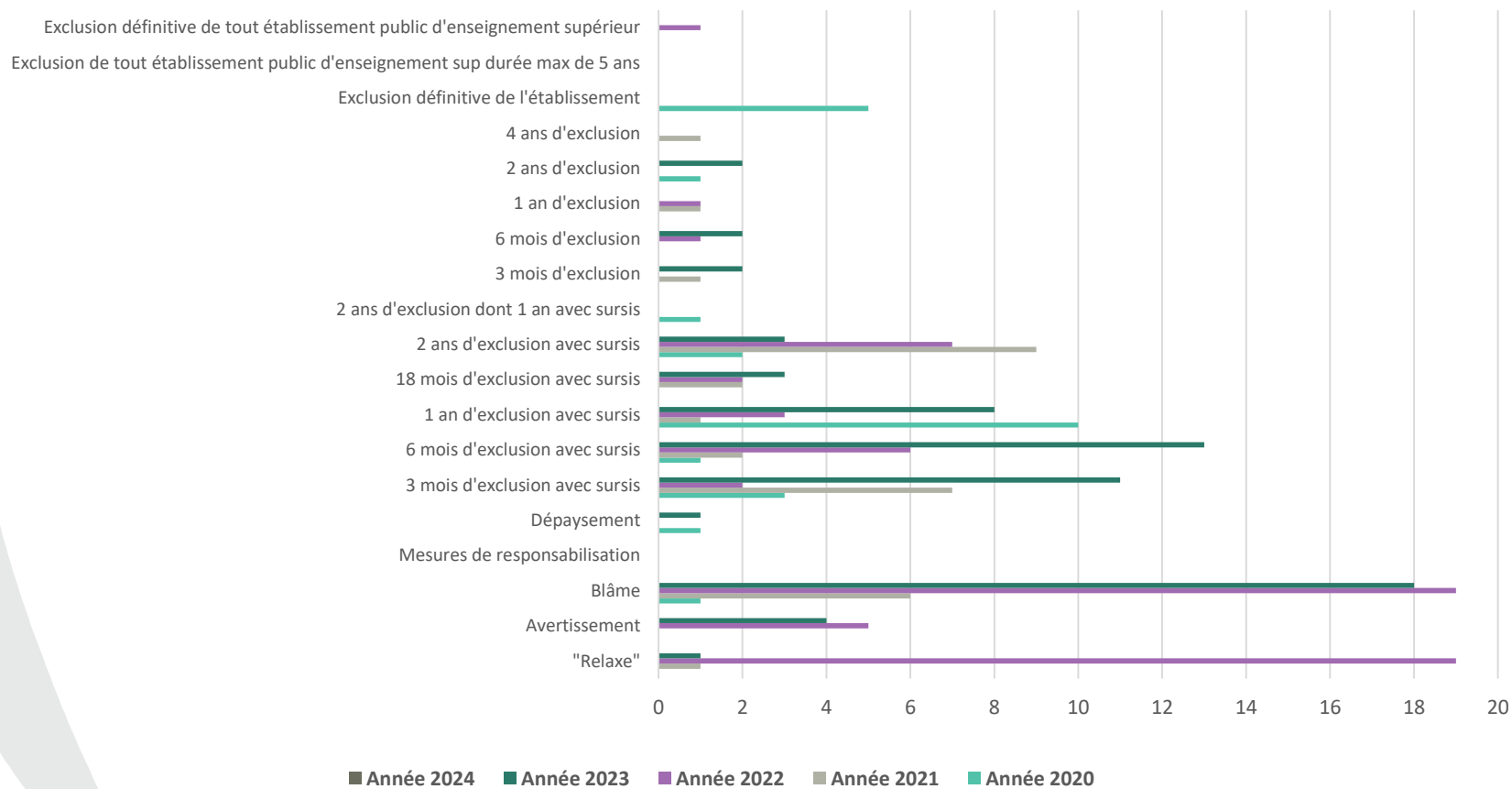
## Base juridique des sanctions infligées par la SD Usagers



- Base juridique des sanctions infligées par la SD Usagers :
- Fraude ou d'une tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours
  - Tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université
  - Série3

# Volumétrie et typologie des sanctions

## Volumétrie et typologie des sanctions prononcées par la SD Usagers





# 7. SECTION DISCIPLINAIRE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Issue du Conseil Académique  
Greffe assuré par la DAJI

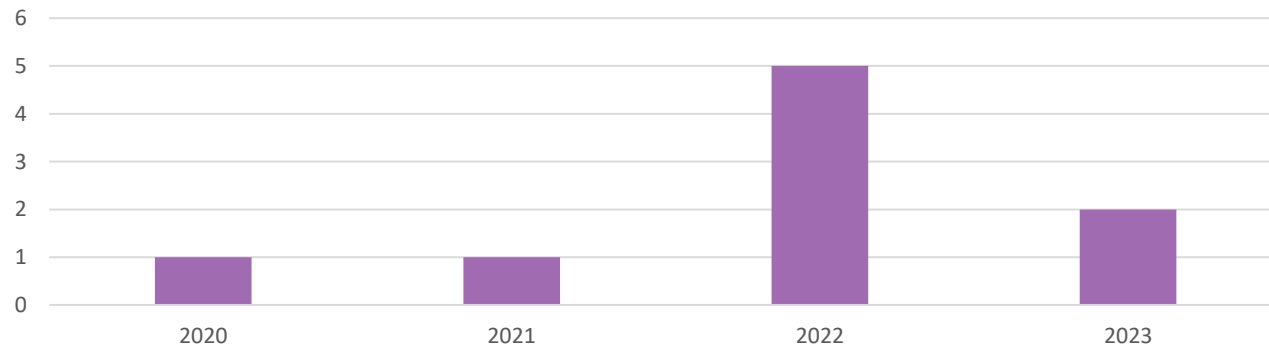


## Bilan – mandature 2020-2023 DISCIPLINE ENSEIGNANTS

Nombre de jugements, par année civile, de la SD :

2020	2021	2022	2023
1	1	5	2

Nombre de jugements, par année, de la SD EC



## Sanctions prononcées par la SD EC

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
RAPPEL A L'ORDRE	<b>1</b>	0	0	0
BLAME	0	0	<b>1</b>	<b>2</b>
RETARD A L'AVANCEMENT D'UNE DUREE DE 4 MOIS	0	<b>1</b>	0	
INTERDICTION D'EXERCER TOUTES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT AU SEIN D'AMU PENDANT 1 AN AVEC PRIVATION DE LA MOITIE DU TRAITEMENT	0	0	<b>1</b>	0
INTERRUPTION DES FONCTIONS DANS L'ETABLISSEMENT POUR UNE DUREE DE DEUX ANS	0	0	<b>1</b>	0
INTERDICTION D'EXERCER TOUTES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DANS TOUT ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PENDANT 3 ANS AVEC PRIVATION DE LA TOTALITE DU TRAITEMENT	0	0	<b>1</b>	0
INTERDICTION D'EXERCER TOUTES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DANS TOUT ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PENDANT 5 ANS AVEC PRIVATION DE LA TOTALITE DE TRAITEMENT	0	0	<b>1</b>	0





# 8. AUTRES ACTIVITES

---

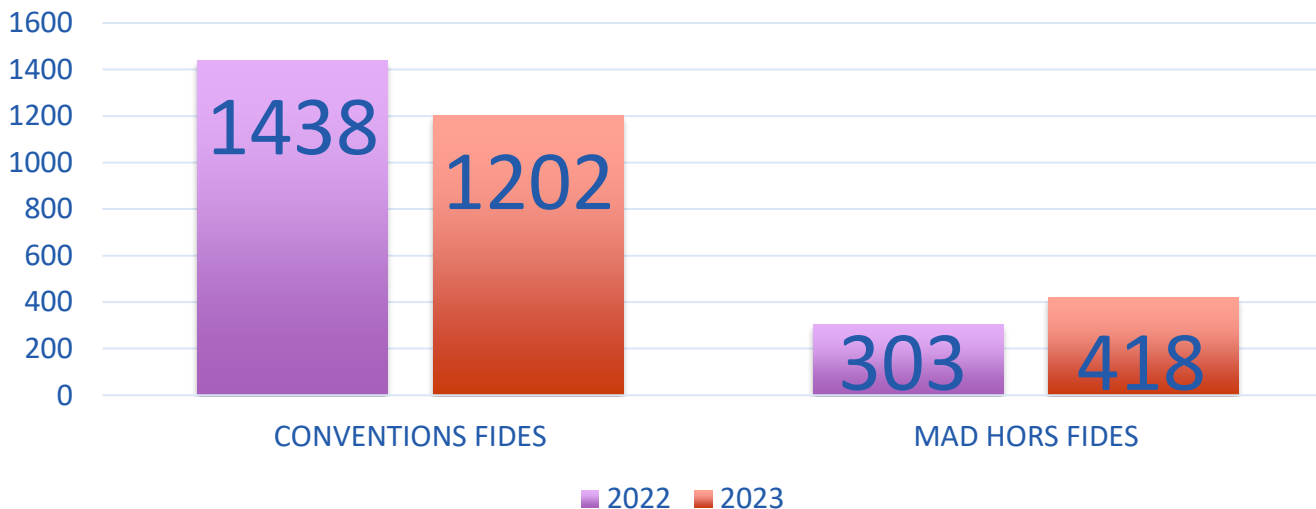


# CONVENTIONS

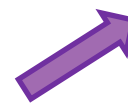
## Expertise juridique des contrats et convention(toute DAJI)

- Hors recherche (DRV)
- Hors contrats de travail (DRH)
- Hors commande publique (DCP)

### Expertise juridique des conventions





**-16%**  
par rapport à  
2022



**+38%**  
par rapport à  
2022

## AUTRES ACTIVITES

- **Rédaction des interdictions d'accès aux locaux en cas de trouble au bon fonctionnement : 3 en 2022 / 5 en 2023** 
- **Participation aux GT**
- **Analyse et suivi des demandes de protections fonctionnelles : 7 en 2022 / 18 en 2023** 
- **Soutien juridique du référent déontologue, du référent laïcité, du référent lanceur d'alerte et du médiateur de l'université**